Gérard BONNET : constate qu'aucun aménagement n'a été prévu sur la place.

Eline BORDIER : répond que cela sera à voir sur le long terme.

Gérard BONNET : cite le marché ...

Olivier KIRCH : pense aussi que le jeudi matin avec le marché ça peut poser un petit souci. Mais précise qu'avec l'école matin et soir cela fonctionne.

Gérard BONNET : Avec l'école aussi cela peut poser quelques soucis.

Eline BORDIER : intervient en précisant que cela ne tombe pas forcément dans les mêmes horaires.

Olivier KIRCH : complète en disant que c'est plutôt le midi.

Gérard BONNET : constate que rien n'est prévu pour l'aménagement de la place.

Eline BORDIER : argumente en expliquant que nous avons la chance d'avoir ce stationnement contrairement à d'autres sites. Il s'agit d'une 1ère ébauche dans un 1er temps. Dans un second temps, peut-être avoir une réflexion globale sur la place et le bourg. Le stationnement est présent, cela peut être géré. Il y a une place handicapé. Tout n'est pas réglé mais cela est possible. Il y a du potentiel, après il faut trouver les solutions les mieux adaptées.

Laurence GUITTET : demande s'il y aura un aménagement routier au niveau du passage piéton des propositions 2 et 3 (passage surélevé) pour faire ralentir les voitures?

Eline BORDIER : le muret permettra de sécuriser.

Olivier KIRCH : intervient car ce n'est pas dans l'étude et indique c'est une réflexion qu'il faudra avoir. Un rond-point a déjà été proposé... Et demande si toutes les questions ont été posées et si Mme Bordier peut être libérée?

Christophe BONNEAU : fait une dernière remarque quant à l'idée du bar à double orientation qui était un petit bémol de l'ancien bar où il fallait descendre quelques marches pour rejoindre l'extérieur.

Eline BORDIER : confirme qu'en mettant le bloc sanitaire en retrait cela libère et permet d'avoir quelque chose d'ouvert.

Olivier KIRCH : remercie et donne congés à **Eline BORDIER** en lui indiquant que la réflexion allait se faire et la discussion se poursuivre lors d'une prochain réunion de la commission municipale "commerces centre bourg" et qu'il lui relayera les questions éventuelles qui y seront posées.

Applaudissements des membres du Conseil à son départ.

Suspension de séance de 5 min, le temps de ré-agencer la salle.

Gérard BONNET : demande à intervenir :

Sur le point 1 de l'ordre du jour relatif à au projet de réouverture d'un bar multi-services

Monsieur le Maire,

Vous avez décidé de la création d'une commission dite « Commerces Centre-Bourg ».
Cette commission s'est réunie deux fois :

- le mercredi 28 octobre 2020,
- et le 25/11/2020 déjà dans l'urgence.

Dans la 1ère convocation vous indiquiez :
« Le sujet central sera le projet de relocalisation d'un nouveau bar multi-services.

- *Nous définirons les services attendus et nécessaires pour créer les conditions d'une exploitation pérenne.*
- *Nous détaillerons les scenarii de relocalisation possible.*

Pour chacun d'eux, nous listerons forces et faiblesses et tenterons d'en évaluer le coût.
Nous ferons le point sur l'opportunité de travailler avec 1000 cafés. »

Pour le 25/11 vous portiez à l'ODJ les questions suivantes :

- *« Etat des travaux de concertation avec les boulangers pour l'extension de la boulangerie.*
  Ce qui nous permet d'évaluer les interactions avec le scenario "Bar - Local bleu" ».

- *« Point d'étape sur les deux scenarii "Cure" et "Local bleu" ».*
- *« Etat des premiers retours de l'enquête passée via la Lettre de Béruges ».*
-

« Etat et calendrier des subventions mobilisables »

Le 04/12/2020 vous nous convoquiez pour 1 CM le 11/12/2020 avec à l'ODJ le point :

« Projet commerces centre-bourg – présentation des scénarii étudiés »...

En séance vous déclariez :
Pour le projet de réouverture du bar multi-services, les délais pour déposer des demandes de subventions sont très courts. Il conviendrait ***d'arrêter son emplacement afin de poursuivre les études techniques et affiner le budget prévisionnel de l'opération envisagée****.*

Mr Christophe Bonneau quant à lui apportait les précisions que je vais vous lire :
« Nous présentons non pas un projet mais une étude de faisabilité*. Les chiffrages prévisionnels indiqués ont été étudiés à titre bénévole par deux professionnels du milieu du BTP de la commune (N.D.L.R Messieurs Bonneau membre de la majorité du CM et Monsieur Dessaux, candidat non élu sur la liste de la majorité municipale), sur la base de ratios habituellement pratiqués localement.*
On se pose aujourd'hui ***deux questions essentielles*** *: Combien coûterait un tel projet, et sommes-nous en mesure de le financer* ***? Quelles sont les conditions à réunir pour que la viabilité d'un tel commerce soit pérenne sur notre commune ?***

Pour la question du coût : tout dépend du scénario choisi puisque les investissements sont différents pour chacun d'eux. Mais il nous faut faire un choix pour ensuite étudier les subventions mobilisables sur la base du montant prévisionnel du scénario choisi.
Pour la question de la viabilité *du commerce envisagé, deux aspects entrent en jeu : le potentiel du lieu (attractivité, évolutivité) étudié dans cette présentation, et* ***l'aspect économique que l'équipe municipale aura à examiner en s'appuyant sur l'étude de marché réalisée par la CCI****. »*

Vous allez sans doute me dire, comme à l'accoutumé, que « c'est une erreur et que vous l'assumez ».

Il est vrai que le mensonge semble devenir un art de gouverner aujourd'hui en France, plus encore qu'hier. Auriez-vous un véritable talent en la matière ?

Olivier KIRCH : intervient en demandant à M BONNET s'il le traite de menteur?
Gérard BONNET : répond qu'il avait été dit qu'un certain nombre de choses devaient être examinées et constate que cela n'a pas été fait.
Véronique LEGENDRE : intervient en disant qu'il s'agit d'une insulte.

Gérard BONNET, continue son intervention :

Mes collègues et moi ne nous souvenons pas que « l'équipe municipale » comme l'a précisé Monsieur Bonneau, ait examiné cette étude, que ce soit en commission ou en CM.

Nous n'avons pas plus d'information sur comment est financé ce projet !

Peut-on dire en voulant faire montre d'euphémisme que vous êtes résilient ?
Vous voudrez bien me pardonner, mais je crois avoir remarqué que « pour faire bien », comme on dit, il faut arriver à placer ce mot, résilient, quel que soit le sens de ce que l'on a à dire, alors…pourquoi s'en priver !

Monsieur Bonneau ajoutait :
« Après cette étape du choix, viendra dans un premier temps, la rédaction d'un programme pour la consultation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre, composée d'un architecte et de BET (bureaux d'études : structure, thermique, économiste). Pour cela nous pouvons être aidés par un assistant à Maîtrise d'Ouvrage : Grand Poitiers ou l'AT86, si Grand Poitiers refuse ou n'a pas le temps de s'occuper de cette opération….. ».
…….

Naïvement, peut-être même allez-vous penser, bêtement, nous avions pensé que c'est de cela dont nous débattrions ce soir.

Qu'en est-il de la rédaction du programme, de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, d'AT 86 et de Grand-Poitiers ?

Après que nous ayons déposé l'amendement N°2, **Mr le Maire, Olivier Kirch** : semblait prendre en considération notre proposition *puisqu'il est porté au CR « En L, un plus sur le jardin, esthétique et apprécier les conséquences »*

Plusieurs élus défendront le projet en L
***Mr Christophe Bonneau** : Le projet de la cure a deux potentiels. Aucun projet privilégié.*
Vote 'Les deux projets sont étudiés symétriquement' : 3 abstentions, 12 pour

Le surlendemain de ce CM, soit le 12/12/2020, vous nous adressez par mail un CR de BM comportant un fichier avec *« l'Etude de marché Market Eco collectivités* ***réalisée en novembre »***

Dans le CR de ce BM, qui, dois-je je le rappeler, **s'est tenu 4 jours avant le conseil** il est mentionné ceci :

« La CCI a rendu son étude (en pièce jointe) : Une étude de marché ainsi qu'un prévisionnel d'exploitation. Ci-dessous, quelques éléments de synthèse : o Activité composée de bar / tabac / presse / restauration »

« Chiffre d'affaire TTC estimé entre 284K€ et 367K€ /an (page 45) »

« Chiffre d'affaire HT moyen estimé : 132K€ /an, sans la Poste et pour 312 jours d'ouverture /an (page 46) »

« Montant du loyer pour des commerces similaires dans la Vienne : entre 400 et 700€ /mois (page 50) »

« Pour l'achat des premières matières premières, et des équipements de travail (meubles et cuisine), investissement estimé pour le porteur de projet : 15K€ + 62K€ HT »

« Si le porteur de projet est un couple, et qu'ils embauchent un mi-temps supplémentaire, la rémunération du couple est estimée à 1000€ /mois chacun. 1500€ /mois chacun s'ils n'emploient pas une tierce personne à mi-temps ».

Nous avons donc débattu, à l'exception de quelques initiés, sans avoir en notre possession tous les éléments d'appréciation que vous aviez par devers vous depuis quelques semaines.

Vous avez laissé dire à Monsieur Bonneau, sans rectifier ou apporter de précisions : ***l'aspect économique que l'équipe municipale aura à examiner en s'appuyant sur l'étude de marché réalisée par la CCI.***

Vous n'avez jamais examiné avec l'équipe municipale cette étude de la CCI.

Vous laissez accroire que vous l'avez regardée en BM, mais vous en avez tiré des conclusions qui semblent incomplètes, voire partiales, en occultant les aspects de nature à devoir approfondir la question de la viabilité et de la pérennité du commerce.

Je vais me permettre d'emprunter à Monsieur Christian Billaud, ancien Maire de Béruges, la citation de Confucius, (en espérant qu'il ne m'en tiendra pas rigueur) la phrase de Confucius qui accompagnait la lettre que nous avons tous reçue et dont il faudra bien débattre car elle est le reflet de la pensée de bien des Bérugeoises et Bérugeois :

« EXAMINE SI CE QUE TU PROMETS EST JUSTE ET POSSIBLE, CAR LA PROMESSE EST UNE DETTE »

Et ce soir qu'est-ce qui nous attend ?

Vous nous envoyez à 12h 31 un mail avec 3 lourds fichiers de plusieurs dizaines de pages (que vous refusez d'ailleurs d'imprimer pour les élus…) pour notre réunion de 20h30.

Je crois que vous êtes bien placé pour savoir que les élus ont aussi une vie professionnelle et privée !

Parce qu'ils sont soucieux du bien public, ils souhaitent exercer leur mandat en conscience et demandent donc à pouvoir préparer leurs dossiers.

Tel n'est pas le cas du point que vous nous soumettez.

Nous vous demandons solennellement d'expliquer formellement au Conseil ce qui pourrait arriver si, après avoir enfin réalisé toutes les études nécessaires il était décidé d'amender le projet ou bien de ne pas, de s'engager dans sa réalisation, alors que nous aurions obtenu le principe d'une subvention sur la base du projet précis que vous allez déposer.

Olivier KIRCH : répond qu'il n'est pas prévu d'engager de l'argent ce soir. Que le travail réalisé a été fait sur l'aspect technique pour savoir si le projet était viable. Nous avons une vue sur le coût financier, qui était nécessaire pour réaliser la demande de subvention DETR.

Si celle-ci est acceptée et que le projet ne passe pas. Il y aura deux cas de figure : soit réviser la stratégie avec un projet modifié et moins coûteux, soit abandonner le projet. Dans tous les cas, les demandes de subventions s'adapteront car elles sont calculées sur un pourcentage du coût.

Je vais vous demander de m'autoriser à déposer une demande de subvention, à hauteur de 30% H.T. du projet : la DETR. D'où, la nécessité de connaître le coût du projet, même estimatif.

La vue précise de ce coût interviendra après la réalisation de l'avant-projet détaillé, le dépôt du permis de construire et la formulation de l'appel d'offre auprès des entreprises.

Si la demande de subvention n'est pas formulée le 22 janvier, cela sera trop tard et il faudra attendre un an pour déposer à nouveau un dossier. C'est pour cela que le cabinet Bordier a travaillé dans l'urgence. Il n'est pas nécessaire d'appréhender les détails. Ils seront abordés à la prochaine commission.

Gérard BONNET : remercie **Olivier KIRCH** de cette réponse claire. Constate à nouveau que l'on a fait une étude technique dans l'urgence sans avoir jugé de la viabilité commerciale.

Et rappelle le projet de l'éco hameau, pour lequel la commune a engagé frais d'étude, pour conclure que si le projet n'aboutit pas, les frais auront été engagés à perte.

Olivier KIRCH : répond que l'éco-hameau est un mauvais exemple, car lors de la revente du terrain à Habitat de la Vienne, les frais d'étude et de viabilisation engagés ont été intégralement remboursés.

Et déclare à **Gérard BONNET** qu'il a raison, que si le projet est hors de proposition, et qu'il ne peut pas être revu à la baisse, il sera abandonné faute de moyen.

Ajoute que le coût total du projet va se situer aux alentours de 450.000 €. Et qu'il doit être mis en relation avec les subventions récupérables. Si nous arrivons à récupérer 200.000 € de subvention, la part de la commune sera de 250.000 €, c'est le différentiel qu'il faut à apprécier pour prendre la décision.

Gérard BONNET : ajoute un 3ème élément, à savoir l'espérance de vie de l'activité du commerce.

Christophe BONNEAU : qu'en savez-vous?

Gérard BONNET : répond qu'il a lu l'étude de la CCI

Olivier KIRCH : déclare que l'étude valide la rentabilité.

Gérard BONNET : développe en disant qu'il y a plusieurs manières de la lire et qu'il y a un certain nombre d'éléments interpelant.

Christophe BONNEAU : rappelle que **Gérard BONNET** avait cité des exemples de communes qui fonctionnent. Et demande pourquoi cela ne serait pas le cas de Béruges?

Gérard BONNET : explique que l'étude montre que sur une zone de chalandise qui dispose de commerces de ce type, certains fonctionnent, d'autres ne tiennent pas et se succèdent. Et espère que l'on aura le temps de discuter de l'étude de la CCI. Admet qu'il a peut-être une vision pessimiste mais il ne faut pas se limiter à la conclusion de l'étude.

Olivier KIRCH : trouve cela dommage. Car en l'écoutant, il a l'impression que nous allons dans le mur, et cite "qu'il emmène le CM dans une impasse". On a besoin et envie de faire revivre le bourg, de récréer ce lieu de rencontres intergénérationnelles.

Gérard BONNET : répond que lui aussi est d'accord, mais qu'il n'y croit plus.

Olivier KIRCH : demande pourquoi.

Gérard BONNET : répond que les études réalisées lui ont ouvert les yeux et l'amènent à se poser des questions.

Emmanuel BONNET : intervient en demandant s'il ne croit pas que les choses peuvent changer, qu'il faille donner un acte signé à toutes les études qui ont été faites, et qu'il ne faut plus rien faire à Béruges.

Gérard BONNET : souhaite qu'il y ait une discussion approfondie de l'étude de la CCI. C'est elle qui lui a ouvert les yeux. Il reconnait que dans leur programme électoral, ils avaient cette ambition de développer le centre-bourg.

Emmanuel BONNET : demande comment il explique le succès de la boulangerie

Gérard BONNET : répond que ce n'est pas un succès, que si elle n'avait pas tout ce qu'elle vend à l'extérieur, Tardivon, les Ehpad, la sandwicherie, les repas pour ouvriers... elle ne pourrait pas vivre.

Christophe BONNEAU : intervient si vous enlevez tout ce qu'il y a à l'extérieur.

Gérard BONNET : ce ne sont pas des choses qui viennent à lui.

François HERVOUET : cite deux cas de figure : la vie de Béruges est terminée ou on essaye de développer la commune. Si on ne fait rien, ça ne marchera pas.

Gérard BONNET : demande ce qu'il en sera pour le contribuable, si cela ne fonctionne pas?

François HERVOUET : il y aura eu la réhabilitation de la cure, on pourra toujours réorienter le projet sur autre chose. On ne peut pas attendre que Béruges se meure. Qu'il comprend le questionnement quant à l'étude de la CCI. Mais si on ne fait rien, Béruges mourra et sera absorbée dans Grand Poitiers et si on fait quelque chose, Béruges peut vivre. Termine en disant qu'il n'a pas été élu pour cela, ce n'est pas tolérable

Olivier KIRCH : il faut rester positifs, il y a plusieurs points d'étape qui vont venir et qui vont nous permettre d'avancer et de nous rassurer sur ce que nous allons faire. L'engagement ne sera pas dans le vote du budget, car ce qui est inscrit dans le budget n'est pas forcément dépensé. Mais quand on aura l'avant-projet définitif qui intègrera tous les diagnostics attendus. Pour cet avant-projet, il faudra désigner une maîtrise d'œuvre.

Christophe BONNEAU : ce qui a été présenté, n'est pas un contrat pour une maîtrise d'œuvre, c'est un complément pour affiner le chiffrage pour la DETR. Nous avons des éléments qui vont nous permettre d'élaborer un programme

Philippe PUYGRENIER : demande s'il y a réellement de l'amiante comme évoqué par **Mme BORDIER** ?

Christophe BONNEAU : confirme.

Philippe PUYGRENIER : d'où une enveloppe de 100.000 supplémentaire?

Olivier KIRCH : déclare qu'on peut aller au-delà de surprises

Christophe BONNEAU : cite les fouilles archéologiques

Olivier KRICH : les questions à se poser dans les prochaines semaines concernent le budget à allouer sans remettre en question l'équilibre budgétaire de la commune et prendre une décision.

Philippe PUYGRENIER : cite le problème de la viabilité : 10.000 € de charges mensuelles devront être réglées ? Un chiffre important à faire!

Olivier KIRCH : précise qu'il s'agit de l'acquisition du stock de tabac.

Hervé MONNERAU : explique que le tabac fait partie de l'investissement de départ, comme le matériel, le stock. Et conclut en indiquant que la partie postale n'a pas été évoquée auprès de la CCI, pour l'étude. Cela sera la cerise sur le gâteau. En effet, cela représente quelques milliers d'euro par an.

Poursuite de l'ordre du jour : Christophe BONNEAU présente les résultats de l'enquête réalisée auprès des habitants.

SLIDE DE LA PRESENTATION A INSERER / trop de slides déjà insérés et document lourd à ouvrir ...

Pour consolider la viabilité du projet de réouverture d'un bar multi-services en centre-bourg, la municipalité a réalisé une enquête auprès des Bérugeois pour identifier et mesurer leurs attentes par rapport à ce projet.

Les conclusions de cette enquête sont présentées devant le conseil municipal pour débat.

Sur 665 lettres distribuées, il y a eu 131 réponses au sondage (basé sur le questionnaire de 1000 Cafés).

* Localisation :

- Certaines pour le foyer : Monsieur et Madame et d'autres Monsieur ou Madame

- La majorité est du Bourg et de Bourgversé.

Olivier KIRCH précise : Ferrières et la Torchaise aux extrémités de la commune, sont des hameaux peuplés mais avec des retours faibles. Peut 'on en conclure que plus on s'éloigne, plus l'appétence pour le projet diminue? d'où le nombre de réponses.

Christophe BONNEAU : pour la commission commerces, il est important d'avoir connaissance des remarques écrites. Un exemple est cité d'une personne ayant écrit qu'il habite la Torchaise et qu'il n'ira pas car il va sur Poitiers.

*** Tranches d'âge :**

- Au-dessus de 60 ans pour 40 % des réponses.

- De 40 à 60 ans pour 33 % des réponses.

-Plus jeunes / moins de réponses (ce qui est peut-être dû au format du sondage (papier)).

*** Tendances des fréquentations quotidiennes :**

- 55 personnes vont dans le bourg tous les jours

- 52 personnes une fois / semaine

La majorité des répondants qui fréquentent le bourg se sentaient concernés.

*** Fréquentation des manifestations :** (pour mesurer la dynamique du village)

- Peu de réponse sur les 130 reçues

- Les plus citées étant la fête gauloise, la rando bérugeoise, les journées du patrimoine, les manifestations de l'APE.

*** Services attendus au sein du centre bourg : (avec des questions orientées)**

+à souligner : les réponses spontanées des bérugeois

- Epicerie **(+supérette, circuit court, produits locaux, ...),**

- Restauration rapide **(+cafétéria, salon de thé,....)**

- Autres **(+distributeur de billets, brocante, connexion internet, esthéticienne).**

*** Est ce que vous irez boire un verre au bar?**

Il en ressort que ce serait plus pour utiliser un service ou pour faire des achats (épicerie, journal, ...) que pour boire un verre.

*** Réponses liées au projet :**

- 85% favorables (trouvent que c'est une excellente idée).
- 8% pensent que ce n'est pas une bonne idée.

*** Recensement des expressions libres des habitants "sous forme de post-it, mot pour mot" :**

- En Vert : les avis positifs, la majorité
- En rouge : les commentaires négatifs
- En orange : les commentaires positifs avec des réserves.

Sensibilités qu'il faudra prendre en compte pour le projet dans l'avenir.

Philippe PUYGRENIER : demande si Tardivon a été contacté, puisqu'il a l'habitude de ce genre de gestion et qu'il serait peut être intéressé?

Olivier KIRCH: demande en tant que porteur de projet, gérant potentiel ? Peut-être attendent 'ils d'en savoir plus sur les potentialités du site?

Hervé MONNEREAU : a eu une discussion avec Cécile et confirme qu'ils ne veulent pas gérer un restaurant, que ce n'est pas leur cœur de métier. Ils se sont adaptés en période de covid avec les plats à emporter, mais c'est un métier différent.

Philippe PUYGRENIER: cite l'exemple de Cousin Traiteur qui a des restaurants et qui est aussi traiteur.

Hervé MONNEREAU : répond qu'il a un énorme laboratoire et que c'est le numéro 3 en France.

Christophe BONNEAU : pense que toutes les conditions sont réunies pour recontacter l'Association 1000 cafés.

Gérard BONNET : répond qu'il fallait un lieu, que leur questionnaire a été utilisé pour construire le notre .....

Olivier KIRCH : explique que selon son contact dès que le lieu serait choisi, et que la décision d'aller vers une implantation serait prise, il sera temps de les appeler. Il confirme ensuite que nous sommes prêts pour contacter 1000 cafés, afin qu'ils viennent sur Béruges et nous indiquent, après étude, si le projet les intéresse ou pas.

Gérard BONNET : demande si l'autre possibilité de financements de petites communes qu'il avait évoqués a été étudiée, comme Pascale ASSEBAN s'était proposé de le faire?

Christophe BONNEAU : confirme et explique que cela concernait les communes plus petites que Béruges.

François HERVOUET : explique qu'il y a un seuil : certaines petites communes de moins de 1500 habitants l'ont bien obtenu ou alors en passant par l'intercommunalité, et cite comme exemple Lusignan (avec d'autres communes dans le projet), Mirebeau et Adriers dans la Vienne.

Olivier KIRCH : Béruges ne fait pas partie du dispositif. Trop proche de Poitiers, elle ne constitue pas un pôle d'attractivité rurale.

François HERVOUET : complète en citant Boivre la Vallée qui regroupe plusieurs communes. Mais il ne voit pas Béruges s'associer à des communes proches telles que Vouillé pour ce projet.

<u>Poursuite de l'ordre du jour :</u> Autorisation de demande de subvention DETR.

Les demandes de subvention DETR pour l'année 2021 sont à déposer en préfecture le 22 janvier au plus tard. Il est proposé au conseil de solliciter pour notre projet de bar multi-services le montant maximum de 150K€.